

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 AVRIL 2022

Le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de M. Serge PICHOT, Maire.

Madame Sylvie Vieira Di Nallo est désignée en qualité de secrétaire de séance, **à l'unanimité**.

Après présentation du compte rendu du Conseil Municipal du 28 février 2022, l'ordre du jour est examiné.

### **SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2022 :**

Le Conseil Municipal a décidé l'attribution des subventions suivantes :

COMMISSIONS	MONTANT GLOBAL	VOTE
Environnement	2 550€	24 voix pour et 3 abstentions
Affaires sociales	3 675€	24 voix pour et 3 abstentions
Sports	103 500€	23 voix pour et 3 abstentions 1 conseiller n'a pas pris part au vote
Affaires scolaires, enfance et jeunesse	1 770€	24 voix pour et 3 abstentions
Action sociale de la Commune	30 000€	23 voix pour et 3 abstentions 1 conseiller n'a pas pris part au vote
Communication et relation avec les associations	1 530€	24 voix pour et 3 abstentions
Commerce et Artisanat	1 500€	24 voix pour et 3 abstentions
Culture	26 200€	22 voix pour et 2 abstentions 3 conseillers n'ont pas pris part au vote

### **MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS – DIMINUTION DU TEMPS DE TRAVAIL**

Considérant la demande écrite formulée par un agent sollicitant la diminution de son temps de travail et suite à l'avis favorable du Comité Technique du 3 mars 2022, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, a accepté la modification du tableau des effectifs comme suit :

- Création d'un poste d'Auxiliaire de Puériculture de classe normale à mi-temps (17 h 30 hebdomadaire) et suppression de ce poste à temps complet

### **MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS – TRANSFORMATION DE POSTE (CONCOURS)**

Suite à la réussite au concours d'Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles principal de 2<sup>ème</sup> classe d'un agent, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, a décidé la création d'un poste d'ATSEM principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet et la suppression d'un poste d'adjoint technique à temps non complet

### **MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS – TRANSFORMATION DE POSTE (INTEGRATION DIRECTE)**

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, a décidé l'intégration directe au grade d'ATSEM d'un agent technique principal de 2<sup>ème</sup> classe exerçant des fonctions d'Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles, la modification du tableau des effectifs se fera comme suit :

- Création d'un poste d'ATSEM principal 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet et suppression d'un poste d'Adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet.

### **RENOUVELLEMENT DES CONTRATS D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES**

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme a souscrit en 2018, pour le compte de nombreuses collectivités et établissements publics du département, un contrat d'assurance couvrant les risques statutaires pour une durée de 4 ans. Celui-ci arrive à échéance au 31 décembre 2022. Le Centre de Gestion entame, dès à présent, une procédure de renouvellement.

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, a accepté d'adhérer à la procédure engagée par le Centre de Gestion du Puy-de-Dôme qui est en charge de négocier des contrats d'assurance groupe à adhésion facultative, auprès d'une entreprise d'assurance agréée, cette démarche pouvant être entreprise par plusieurs collectivités locales et établissements territoriaux intéressés selon le principe de la mutualisation. La Commune se réserve, au vu des conditions proposées, la faculté d'adhérer ou non à ces contrats groupe.

- **MODIFICATION DE LA COMPOSITION DES COMMISSIONS MUNICIPALES**

Suite aux récentes modifications apportées au tableau du Conseil Municipal, il est nécessaire de modifier la composition des commissions. Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, a accepté les modifications suivantes :

- 2<sup>ème</sup> commission, Finances et Modernisation, 8<sup>ème</sup> commission, Culture et Patrimoine et 9<sup>ème</sup> Commission, Communication et relations avec les Associations :
  - Madame COULON Catherine remplace Madame LASHERME Laëtitia
- 4<sup>ème</sup> commission, Urbanisme et Travaux, 6<sup>ème</sup> commission Solidarités et Actions Sociales, 8<sup>ème</sup> commission, Culture et Patrimoine et 9<sup>ème</sup> commission, Communication et relations avec les Associations :
  - Madame PÉPIN D'ALBIÈRES Catherine est remplacée par M. LEPEE Grégory.
- 5<sup>e</sup> commission, Développement Durable : Mme SAEZ Christelle remplace M. MONTAGNON Pierre

- **CONVENTION POUR AUTORISATION DE PASSAGE ET TRAVAUX EN TERRAIN PRIVE ENTRE LA MAIRIE ET CLERMONT AUVERGNE METROPOLE.**

Dans le cadre de l'aménagement de la ZAE du Parc Logistique et dans le but de permettre l'installation de nouvelles entreprises, Clermont Auvergne Métropole doit procéder à des travaux de réalisation d'une canalisation le long de la route de Cébazat et d'un exutoire d'eaux pluviales au droit de la rase du Bédât.

Pour permettre l'avancement du projet, la commune met en place une convention pour autoriser le passage et les travaux sur les terrains cadastrés F403-F405-F407-F409-F410.

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, a autorisé Monsieur le Maire à signer la convention pour autoriser le passage et les travaux en terrain privé des biens sus mentionnés, selon les modalités définies dans la convention.

- **VENTE COMMUNE A APRR – ZS 266**

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, a décidé d'autoriser la vente au profit de la société APRR d'une partie de la parcelle ZS 266 dans le cadre d'un séchage des boues pour l'A71 pour un montant de 700€ pour 439m<sup>2</sup>.

- **PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT (PLH)**

Les évolutions législatives des dernières années positionnent la Métropole en tant que chef de file de l'habitat et du logement, de l'équilibre territorial, de la politique de la ville et du renouvellement urbain. Le projet de loi 3DS prévoit la création d'**autorités organisatrices de l'habitat (AOH)** pour les EPCI dotés de PLH/PLUI et délégataires des aides à la pierre afin de disposer davantage de latitude pour conduire efficacement la politique locale de l'habitat. La politique de l'habitat et du logement aura un rôle crucial, en cohérence avec les nouvelles orientations stratégiques de la Métropole.

Ainsi, la mise en œuvre de cette politique s'inscrit pleinement en cohérence avec le projet métropolitain et vise un développement territorial équilibré, solidaire et écologique. Elle est traduite au sein d'un document stratégique de programmation obligatoire élaboré pour 6 ans : le **Programme Local de l'Habitat (PLH)**, qui doit garantir le droit au logement, l'égalité et la cohésion des territoires, l'équilibre territorial et les objectifs de mixité.

L'année 2022 se caractérise par l'engagement de la phase de validation administrative du nouveau PLH et le lancement de la réflexion pour le devenir de la délégation des aides à la pierre de l'État dont la convention se termine le 31 décembre 2022 et qui pourrait être reconduite sur la même temporalité que le nouveau PLH 2023-2028.

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, a validé le projet de PLH 2023-2028 ainsi que les documents constitutifs de ce dernier et a autorisé Monsieur le Maire à signer la convention et tout autre acte permettant sa mise en œuvre.